



Priorités des services de police aux TNO pour 2022-2023

PRÉAMBULE

Les priorités des services de police des TNO pour 2022-2023 reflètent les relations avec les collectivités des TNO et la nécessité de fournir des services conformes aux appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation, aux appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Les priorités des services de police des TNO pour 2022-2023 ont été élaborées à partir d'informations recueillies lors d'échanges avec les collectivités locales et autochtones, de discussions directes avec les dirigeants communautaires et d'un examen des plans d'action communautaires sur les services de police pour 2021-2022 élaborés avec les dirigeants communautaires dans chaque collectivité des TNO.

Voici les grands secteurs prioritaires pour 2022-2023 :

- 1) Renforcement de la confiance envers les services de police;
- 2) Lutte efficace contre les drogues illégales et la contrebande d'alcool;
- 3) Innovation opérationnelle et financière.

PRIORITÉ 1 : RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE ENVERS LES SERVICES DE POLICE

Les conclusions de la Commission de vérité et de réconciliation et de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées sont fondamentales pour valider l'importance des relations de travail positives qui renforcent le partage de l'information et la collaboration entre la GRC et les collectivités inuites, métisses et des Premières Nations. Il s'agit là d'un élément clé des efforts déployés pour tenter de réparer les préjudices historiques et pour établir et maintenir des relations de confiance.

À mesure que les conversations sur le rôle de la police dans les collectivités évoluent, nous devons tenir compte du passé afin de bâtir un avenir dans lequel les résidents des TNO se sentiront respectés et en sécurité lorsqu'ils interagissent avec la police. Les éléments prioritaires suivants serviront de base à cette approche permanente de la Division G de la GRC et du GTNO.

Transparence et responsabilisation

Il est attendu que les activités de la GRC soient accessibles au public et puissent être examinées pourvu que les lois sur la protection de la vie privée et l'intégrité des enquêtes soient respectées. Le Comité d'examen des enquêtes sur les agressions sexuelles appuyé par la Division G est un exemple probant de meilleure pratique qui répond à cette priorité.

À mesure que l'utilisation d'Internet et des médias sociaux évolue aux TNO, la GRC devrait se mettre au défi de créer de nouvelles possibilités en collaborant avec le GTNO et les administrations communautaires locales afin de demeurer ouverte, transparente et responsable à l'égard du public. La publication en ligne des rapports sur les services de police communautaires et d'un tableau de bord statistique est l'une des pratiques exemplaires qui améliorerait la transparence et la responsabilisation à l'égard du public.

Formation et recrutement des membres de la GRC

Les TNO comptent la plus grande proportion d'Autochtones au Canada, après le Nunavut, et le nombre de survivants des pensionnats est parmi les plus élevés au pays. À ce titre, la politique, les pratiques et la prestation de services de police doivent être conformes aux principes de sécurité culturelle, d'autodétermination et de réconciliation avec les peuples autochtones.

Le travail policier aux TNO offre une expérience diversifiée aux agents de la GRC et peut être très différent de celui effectué dans des centres urbains moins isolés et plus peuplés du sud du Canada. La GRC doit continuer à veiller à ce que les policiers aient reçu une formation appropriée sur la culture et les traditions et qu'ils aient le respect, les compétences et la volonté nécessaires pour bien s'intégrer à la vie aux TNO.

Dans la pratique, cela garantit que la GRC adopte un modèle de service axé sur la collectivité qui comprend l'intégration des conseils du Comité consultatif sur les Autochtones du commandant divisionnaire, la participation active des membres de la GRC à l'orientation communautaire et aux activités culturelles, et les échanges avec les dirigeants locaux, les aînés et les fournisseurs de services.

Collaboration communautaire

Les TNO sont un vaste territoire qui s'étend sur 1,2 million de kilomètres carrés de montagnes, de forêts, de toundra et de lacs et rivières sauvages. Bon nombre des collectivités qui existent aujourd'hui aux TNO sont directement liées à l'héritage de la colonisation et aux efforts d'expansion du gouvernement. Cette volonté d'expansion a incité les Autochtones, dont beaucoup avaient un mode de vie traditionnel dans la nature, à s'installer dans des colonies permanentes pour y recevoir des soins de santé, une éducation et des emplois qui n'étaient offerts que là. Cela s'ajoute à d'autres approches institutionnelles terriblement nuisibles comme le système des pensionnats. L'accumulation de ces impacts a entraîné des répercussions négatives sur les collectivités qui sont

confrontées à de nombreux cas de violence familiale et d'agressions sexuelles, et son marquées par l'itinérance et les dépendances.

Il est essentiel que les membres de la GRC aux TNO adoptent une approche communautaire des services policiers en intervenant auprès des survivants et des autres membres de la collectivité. Les services de police communautaires comprennent les interventions tenant compte de la culture et des traumatismes, ainsi que la collaboration et la planification avec les dirigeants locaux, les fournisseurs de services, les familles et les survivants.

Une planification efficace entraîne un soutien accru des initiatives de police à l'échelle locale et territoriale. Travailler de façon stratégique et collaborative avec la collectivité pour élaborer des priorités locales en matière de sécurité renforcera la confiance des gens envers les membres de la GRC œuvrant dans leurs collectivités. Il est essentiel que les membres de la GRC s'appuient sur les collaborations communautaires fructueuses et saisissent les nouvelles occasions de favoriser la sécurité de la collectivité. Cela comprend une collaboration active et significative sur les nouvelles initiatives et des interventions existantes qui renforcent la sécurité dans les collectivités, comme les programmes pilotes d'agents de la sécurité communautaire, les programmes de justice communautaire et les mesures de déjudiciarisation, les services aux victimes et les initiatives communautaires de prévention du crime.

PRIORITÉ 2 : LUTTE EFFICACE CONTRE LES DROGUES ILLÉGALES ET LA CONTREBANDE D'ALCOOL

Les dirigeants des collectivités considèrent encore la contrebande d'alcool et la consommation de drogues illicites comme l'une des principales menaces à la sécurité communautaire. L'effet de la consommation problématique de drogues et d'alcool sur les collectivités des TNO est tangible et continue d'avoir des répercussions négatives profondes sur la vie des Tenois.

La solution aux problèmes liés à consommation de drogues et d'alcool doit découler des efforts de plusieurs organismes des secteurs de la santé, du logement, du revenu, de la santé mentale et d'autres intervenants, et la GRC est un partenaire essentiel grâce à ses services et son travail de sensibilisation.

La GRC doit constamment chercher à réduire la quantité de drogues illicites et d'alcool de contrebande qui entre dans les collectivités des TNO au moyen d'enquêtes rigoureuses et d'interventions afin de maintenir la pression et de perturber les chaînes d'approvisionnement de ces produits illicites aux TNO.

PRIORITÉ 3 : INNOVATION OPÉRATIONNELLE ET FINANCIÈRE

Le budget 2022-2023 du GTNO donne la priorité aux économies axées sur la valeur dans la gestion des ressources du GTNO et notre engagement à servir les résidents des TNO. Cela est

particulièrement vrai dans des domaines comme les services de police, qui représentent une part importante du budget annuel du ministère de la Justice et font l'objet de pressions financières croissantes. Bien que le GTNO reconnaisse l'importance de veiller à ce que les membres de la GRC soient rémunérés de façon juste et équitable, la ratification de la première convention collective des membres réguliers de la GRC en août 2021 a eu un impact financier important sur les services de police contractuels. Cette initiative, ainsi que d'autres facteurs, montre à quel point il est important que le commandant de la Division G de la GRC continue à gérer le budget de façon prudente tout en maintenant l'efficacité opérationnelle.

Le GTNO et la GRC doivent collaborer pour effectuer des analyses de rentabilité et trouver de nouveaux modèles de financement s'ils souhaitent progresser ensemble vers une viabilité à long terme. Le GTNO s'est engagé à collaborer avec les collectivités afin d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives et des programmes de sécurité novateurs pour compléter les efforts de la GRC qui pourraient réduire ou tout du moins ralentir l'augmentation des besoins en ressources des services de police. Cette dernière doit offrir un soutien continu à ces programmes pour que nous puissions avancer ensemble vers notre objectif commun : bâtir des collectivités sécuritaires et résilientes.

L'innovation en matière de planification et d'exécution opérationnelles fait également partie intégrante de notre situation financière. L'analyse approfondie des tendances relatives aux données, l'application des recommandations relatives aux pratiques exemplaires ainsi que la modification des méthodes de prestation de services selon ces tendances et recommandations permettront d'optimiser la prestation de services. On s'attend à ce que la GRC utilise ces outils pour évoluer en dehors des modèles opérationnels standard afin de s'assurer que ses ressources limitées sont utilisées de façon optimale.